Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251201-DEL12011225SECO-DE

EXTRAIT CONSEIL MUNICIPAL du 01 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés :10
Votants : 10

Date de **convocation :**
25 novembre2025

Le 01 décembre de l'an deux mille vingt cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.
Au préalable, à 19 heures trente, une présentation du bilan énergétique de la commune a été assurée par Madame Alizée WARIIN du SDEF dans le cadre de la convention CEP (Conseil en énergie Partagée) sans délibération.
Sur proposition du Maire, une discussion a été engagée à propos des travaux en cours sur le site de Kerguenolé, ainsi que sur le montant des redevances « ILLUMINATIONS ». Il été acté qu'une lettre circulaire explicative serait adressée aux redevables.
Puis certains élus présents ont quitté les lieux : Madame Brigitte NICOLAS (porteur d'un mandat de Monsieur Erwan PIANEZZA), Monsieur Sylvain PRÉ, Madame Stéphanie MERMET.
La séance du conseil a été officiellement ouverte à 20h30.
Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Madame Claudine KERBRAT, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Célia BONIZEC, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Marc PENSEC, Madame Chloé VERNIOLLE.

Procuration : Monsieur Pierre-Marc BUTTY à Monsieur Antoine GABRIELE

Absent excusé : Monsieur Jean-Marie PRÉ

Secrétaire de séance : Madame Eliane BRELIVET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Ordre du jour :

-Présentation du bilan énergétique par Madame Alizée WARIN du S DEF dans le cadre de la convention CEP (conseil en énergie partagée)- S'agissant d'informations, a été présenté hors conseil
-Prix des tarifs municipaux pour 2026
-Prix des terrasses pour 2026
-Assurance statutaire-adhésion au contrat de groupe retenu par le Centre de Gestion suite à consultation.
-Instauration du dispositif Santé à compter du 01 janvier 2026-participation communale à instaurer pour contrat individuel labellisés
-Renouvellement du contrat de groupe prévoyance avec la MNT –Participation communale revue
-Avancement de grade-recalibrage du poste d'attaché
-Stage au sein du service administratif –autorisation de signature de la convention avec le lycée Sainte Elisabeth de Douarnenez.
-demande de label : Ville d'accueil des véhicules d'époque (gratuit)
-Adhésion à la prestation « protections des données » du Centre de gestion du Finistère à compter du 01 janvier 2026
-Affaires diverses- infos diverses (vœux le 04 janvier à 11 heures à Ti Lokorn)

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251201-DEL12011225SECO-DE

12-2025-01-12-12- DEVIS DISPOSITIF DE SECOURS –Devis ordre de Malte et convention et devis en cours avec l'association de Protection Civile du MORBIHAN

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a reçu de l'ordre de malte un devis de 1425.79 € et une convention prévoyant une prise en charge des repas entre autres , pour assurer et mettre en œuvre un dispositif de secours avec 4 personnes les 13, 19,20,22,28 décembre 2025.

De même, il est précisé, que le défaut de bénévoles au sein d'associations de secouristes, conduit la municipalité à solliciter les services de la Protection Civile du département du Morbihan qui seraient disposés à intervenir les 21 et 27 décembre. Il est ajouté que les secouristes de la croix blanche assureraient également la mission de secours le 14 décembre
Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et conventions proposés par l'ordre de Malte et par les secouristes de la Croix Blanche qui prévoient entre autres une prise en charge des repas
DONNE une autorisation de principe pour le devis complémentaire qui émanera des services de PC du Morbihan

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Signature Dossier et convention Ordre de Malte et croix blanche et signature devis avec PC morbihan	**10**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire Antoine GABRIELE